

L'éviction ratée du Président: notre "motivation était légale"

Burundi Le procureur a requis, à Gitega, la perpétuité contre les putschistes des 13 et 14 mai.

Depuis le 14 décembre dernier, 28 militaires et policiers burundais sont jugés par la Cour suprême du Burundi, qui siège à Gitega (à une centaine de kilomètres de la capitale, Bujumbura), pour le coup d'Etat raté des 13 et 14 mai derniers.

L'armée et la police avaient alors profité du départ à l'étranger du président Pierre Nkurunziza pour le destituer. L'obstination du chef d'Etat à se présenter à un troisième mandat – formellement interdit par l'Accord de

paix d'Arusha, qui avait mis fin à la guerre civile (1993-2005) – avait déclenché des manifestations incessantes dans la capitale depuis le 25 avril, durement réprimées. Mais l'armée s'était divisée et les putschistes avaient été vaincus.

Les droits de la défense pas respectés

Le procès en cours à Gitega ne répond pas aux normes internationales, principalement parce qu'il ne respecte pas les droits de la défense.

Les juges ont ainsi récusé les avocats des principaux accusés dès les deux premiers jours du procès, sous divers

prétextes. Le Belge Bernard Maingain a ainsi été carrément accusé de complicité dans le putsch, tandis que

M^r Lambert Nsabimana et M^r Onésime Kabayabaya étaient accusés d'entrave à la justice.

La défense avait fait valoir – en vain – qu'elle n'avait pu avoir copie des pièces du dossier et que ses demandes d'enquêtes supplémentaires avaient été rejetées, tout comme ses demandes de convoquer des témoins.

Lundi, le principal accusé, le général-major Cyrille Ndayirukiye, un ancien ministre de la Défense, a rejeté les avocats commis d'office désignés par

la Cour, au nom du droit de choisir ses avocats. Et parce qu'ils n'avaient pas eu le temps de prendre connaissance du dossier ni de demander des actes d'instruction. Il a donc assuré seul sa défense.

La plaidoirie du général

"La Libre Belgique" a eu accès au texte de celle-ci, que l'accusé a pu partiellement prononcer mercredi, et l'a mis en ligne sur son site (www.lalibre.be). Le général Ndayirukiye – imité par deux autres généraux et deux commissaires de police – a plaidé coupable et justifié la tentative de mise à l'écart du chef de l'Etat par le fait que celui-ci avait "donné des ordres allant dans le sens de la violation de la loi et mettant en danger le peuple". Une violation de la loi "d'une gravité extrême", portant "un coup de poignard insupportable aux Accords d'Arusha". "La motivation était légale."

Pour les accusés, en effet, il ne s'agissait pas d'un putsch destiné à "rame-

ner au pouvoir des personnes sans légitimité démocratique" (le régime Nkurunziza présente les protestations contre le 3^e mandat comme un complot pour ramener au pouvoir l'ancienne dictature tutsie), mais "de démettre un homme qui avait goûté au fruit défendu et de neutraliser sa capacité à violer la loi, pour restaurer le processus démocratique". "Ce sont en tout cas les ordres clairs que le chef d'état-major et le ministre de la Défense de l'époque nous ont donnés et que nous avons choisis d'exécuter en âme et conscience."

Confrontation refusée par la Cour

A noter que le premier, le général Prime Niyongabo, a été maintenu en place après s'être apparemment retourné contre les putschistes, tandis que le second, le général Pontien Gacyubwenge, a été limogé et remplacé au gouvernement.

Le principal accusé a demandé que ces deux hommes témoignent devant la Cour mais celle-ci a rejeté la requête au motif qu'aucun élément dans le dossier ne permettait de les convoquer.

Le général Ndayirukiye estime que la suite des événements, après l'échec de la destitution du président Nkurunziza, confirme "l'état de nécessité" de "notre démarche de militaires": aucun geste en vue de restaurer les libertés fondamentales; pas d'élections libres; aucune recherche de solution de compromis. "Le contrat social qui devrait unir tous les citoyens semble oublié. L'on refuse même d'en discuter."

Le procureur a, mercredi, requis la perpétuité contre les 28 accusés.

MFC

28

ACCUSÉS

Au total, 28 militaires et policiers burundais ont comparu pour avoir tenté de destituer le président Nkurunziza.